

BAR-TH-176 : Régulation d'un chauffe-eau électrique

Version A58-1, opérations engagées à compter du 29 décembre 2023 · Maison individuelle et appartement · Durée de vie 15 ans

Installer sur un chauffe-eau électrique existant un système de régulation apprenant (sonde, pilotage, analyse de données) qui adapte la température de stockage aux besoins du foyer.

PRIME PRÉCARITÉ, CAS TYPE (ménage modeste ou très modeste)

Maison en zone H1, chauffe-eau de 200 litres, ménage modeste.

$9\,360 \text{ kWh cumac} \times 1 \div 1\,000 \times 12 \text{ EUR/MWh} = \mathbf{112 \text{ EUR}}$

Bonification en cours

Aucune bonification

Aucune bonification en vigueur.

Source : Ministère, opérations standardisées

Conditions à respecter

- Chauffe-eau électrique à effet Joule existant, sans régulation préalable.
- Dispositif de classe A (NF EN ISO 52120-1) avec sonde de température, service d'analyse, équipement de pilotage et mesure de consommation.

Mentions obligatoires sur la facture

- Facture : système de régulation, classe A, marque et référence, volume du chauffe-eau.

Montant officiel en kWh cumac

Forfait par logement selon la zone x facteur selon le volume du chauffe-eau.

Montant

Zone	Maison	Appartement	Volume	Facteur
H1	9 000	7 100	10 à 150 L	0,96
H2	8 600	7 100	> 150 L	1,04
H3	8 000	6 500		

Pièges à éviter

- Geste à faible valeur : intéressant en complément, pas en chantier isolé.

MaPrimeRénov'

Pas d'aide MaPrimeRénov'.

Documents et version

- Fiche officielle : BAR-TH-176 vA58-1 à compter du 29-12-2023_0.pdf (ecologie.gouv.fr)
- Page détaillée : <https://pf2e.fr/fiches-cee/residentiel/bar-th-176/>

Résumé généré le 17 septembre 2026 par PF2E, La Plateforme des Énergies, mandataire CEE privé (ni service public ni organisme d'État). Les montants en euros sont calculés pour les ménages modestes et très modestes avec la valorisation PF2E de 12 EUR par MWh cumac ; le montant définitif dépend du dossier validé. Le texte officiel de la fiche et les arrêtés font foi.